



Plus de 40 ans de luttes  
pour la justice sociale

## petit lundi dans l'Outaouais

Bulletin hebdomadaire des groupes membres  
de la TROVEPO et du FPSO

Numéro du 16 novembre 2015

### Assemblée générale de la TROVEPO

Vendredi 4 décembre

De 9 h – 15 h 30

Ordre du jour à venir

*Éditorial - Projet de loi 70 sur l'aide sociale*

### Ce que les Conservateurs fédéraux ont semé les Libéraux provinciaux récoltent...

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale vient de déposer le projet de Loi 70 *visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*. Le projet de loi modifie les fondements mêmes de la *Loi sur l'aide sociale*, baptisée autrefois par le gouvernement Charest comme une législation de dernier recours.

Le projet de loi 70 enchâsse le programme **Objectif Emploi** dans la législation. Objectif Emploi, un programme obligatoire pour toute nouvelle demanderesse d'aide sociale, force la personne sur un parcours qui n'est justement pas celui du dernier recours. Objectif Emploi, dont les règles sont différentes de l'aide sociale, est une étape préalable à l'acceptation d'une personne au régime du dernier recours.

Notons que le projet de loi 70 ne bonifie aucunement les prestations d'aide sociale, celles mêmes qui n'ont pas été augmentées depuis plus de 15 ans. En effet, le projet de « réforme » de l'aide sociale laisse sécher encore une fois les prestataires actuels. La nouvelle « réforme » ne s'en occupe tout simplement pas!

Quelle est donc la réforme incarnée dans le projet de loi 70? Toute personne qui fait une nouvelle demande à l'aide sociale doit, obligatoirement, passer par le programme Objectif Emploi pour une durée minimale d'un an. Pendant 12 mois, le nouvel arrivant ne sera pas prestataire du régime inconditionnel de dernier recours mais sera immédiatement assujetti aux exigences supplémentaires du nouveau programme, dont celle d'accepter « tout emploi

convenable » ou de maintenir « un lien d'emploi » avec un tel emploi qu'il aurait accepté durant sa participation au programme.

Ah, les fameux emplois convenables! Largement dénoncés quand ils ont fait leur apparition dans la récente réforme de l'assurance-chômage, voici que le ministre Hamad réintroduit le concept dans la Loi québécoise sur l'aide sociale. Durant une première année, le nouveau prestataire doit accepter tout emploi convenable, faire preuve des démarches en vue d'en obtenir un, ou rester « en état d'emploi ».

Qu'est-ce qu'un emploi convenable? N'importe quel qui paie le salaire minimum, peu importe la distance du lieu de résidence du prestataire (en dedans de 300 km), peu importe le coût qui s'y rattache (garderie, achat d'uniforme) ou la précarité de celui-ci (saisonnier, à contrat, etc), peu importe sa condition personnelle (santé mentale, situation familiale...). Faute d'accepter un tel emploi ou de se maintenir en emploi ou de faire les démarches appropriées, le nouvel arrivant verra d'abord une coupure progressive de sa prestation d'Objectif-Emploi, suivi d'une coupure progressive de la prestation d'aide sociale. Ainsi le concept même d'une prestation de dernier recours, intouchable et inconditionnelle, disparaît : le Ministre se dit déterminé de tout faire pour forcer les pauvres à travailler...

Dans un article à paraître dans la Revue de la Ligue des droits et libertés, Lucie Lamarche résume l'essentiel du projet de loi 70. « *Le ministre Hamad reprend à son compte la célèbre phrase du regretté ministre fédéral Jim Flaherty, qui, encensant la malheureuse réforme de l'assurance chômage d'il y a quelques années, avait dit avec calme et certitude: There are no bad jobs.* »

Il n'y a plus de mauvais emplois? Nous nous excusons, Monsieur Hamad. D'un point de vue des droits humains, il y a trop de mauvais emplois au Québec. Ceux qui blessent et qui rendent malade; ceux qui ne paient pas le loyer; ceux qui forcent à la banque alimentaire; ceux qui obligent d'en avoir deux ou même trois pour arriver ... Un ministre qui prend au sérieux le titre « *du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale* » amorcerait immédiatement une réforme majeure des lois de travail en vigueur au Québec qui sont complètement désuètes.

Une vraie réforme des lois qui gouvernent le marché du travail, pour protéger ceux et celles que vous voulez y voir. Qu'en dites-vous, Monsieur le ministre?

*Actualités*

---

## **Les manifestant.es ont le droit d'entraver la circulation, tranche la Cour**

L'utilisation par la police d'utiliser l'article 500,1 du Code de la sécurité routière pour contrôler les manifestations a été déclaré inconstitutionnel par le Cour supérieur du Québec. Suite à la décision, le gouvernement a six mois pour

modifier la loi afin de se conformer à décision de la Cour supérieur, rendu public jeudi dernier.

En effet, l'interdiction faite aux manifestants de marcher dans les rues en bloquant la circulation viole leurs droits constitutionnels, invalidant ainsi un outil fréquemment utilisé par les policiers, dont ceux de Gatineau, contre les protestataires. Rappelons que l'article 500,1 interdit «toute action concertée» destinée à entraver la circulation. C'est l'article dont la police de Gatineau s'est servie lors de l'arrestation de masse sur le chemin du Lac-des-Fées en avril 2012.

Cette utilisation de l'article 500,1 «enfreint les libertés d'expression et de réunion pacifique protégées par les chartes québécoise et canadienne», écrit le magistrat Guy Cournier. «Cette limitation n'est pas justifiée dans le cadre d'une société libre et démocratique.»

La *Ligue des droits et libertés* se réjouit de la décision de la cour. En déclarant l'article 500.1 inconstitutionnel, le jugement représente une belle victoire. Il donne raison à la LDL sur plusieurs éléments qu'elle dénonce depuis des années. <http://liquesdroits.ca/?p=3188>

*Invitation*

---

## Une soirée sur l'endettement

L'ACEF animera un atelier en soirée à Gatineau sur les solutions à l'endettement. Il suffit de vous inscrire. Bienvenue à tous et à toutes.

**Mercredi 02 décembre 2015  
18h30 à 20h30**

Dans les locaux **d'Option femmes emploi**  
365 boulevard Gréber, bureau 203, Gatineau

Mise en garde

---

## Loi spéciale potentielle

Depuis 1982, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté 213 lois spéciales qui restreignent, suspendent ou abrogent le droit des syndicats de négocier une convention collective. Au Québec, entre 1972-1983, les gouvernements Bourassa- Levesque légifèrent la fin de quatre (4) conflits dans le secteur public ; en 1986, on adopte la Loi sur les services essentiels, invoquée en 1989 et 1999 (infirmières); en 2010, le conflit dans le secteur public est réglé par un décret; en 2012, la Loi 78 est adoptée lors du printemps érable.

Tout indique que la chose se reproduira une 214<sup>e</sup> fois, alors que le gouvernement du Québec tentera de clore unilatéralement, par une loi spéciale ou un décret (ou les deux) les contestations syndicales des secteurs publics et parapublics. En cas du dépôt d'un tel projet de loi, son adoption sera rapide et brutale. Si tel est le cas, l'appel sera à la mobilisation. À suivre.



## **Cours d'au Bas de l'échelle sur le droit du travail**

Avec comme objectif de multiplier le nombre d'organismes pouvant offrir de l'information sur les normes du travail dans diverses régions, Au bas de l'échelle offre aux intervenantes et intervenants des organismes de la région de l'Outaouais une occasion unique d'assister à sa **formation juridique sur la Loi sur les normes du travail**.

Plus exceptionnel encore, cette formation est offerte **gratuitement** grâce à une subvention du Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) obtenue dans le cadre d'un partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQAM.

Cette formation sera offerte du 9 au 11 décembre 2015 à la TROVEPO, 115 boul. Sacré-Coeur, salle 114 à Gatineau. La date limite d'inscription est le mercredi 18 novembre mais faites-vite car le nombre de places est limité ! Vous trouverez ci-joint la publicité sur la formation et le formulaire d'inscription. Vous trouverez également un plan provisoire de la formation qui vous donne une description détaillée de son contenu. N'hésitez pas à téléphoner à la TROVEPO (819-771-5862) si vous avez besoin de plus d'informations.



---

### **Coquelicot blanc**

Un gros merci à ceux et celles qui se sont déplacés au rassemblement du coquelicot blanc. Nous n'étions peut-être pas en grand nombre, mais le geste est important. Voici un lien vers l'entrevue de Patricia Garzon, le matin même.

[http://ici.radio-canada.ca/emissions/Les\\_matins\\_d\\_ici/2015-2016/chronique.asp?idChronique=389218](http://ici.radio-canada.ca/emissions/Les_matins_d_ici/2015-2016/chronique.asp?idChronique=389218)

---

*Invitation aux membres et au grand public*

### **Programmes de rénovation domiciliaire Café-rencontre de l'AQDR-Outaouais**

jeudi 26 novembre 2015  
de 13 h 15 à 15 h 15

Centre diocésain, 180, boulevard Mont-Bleu, Gatineau  
salle Le Boulevard  
(Stationnement gratuit à l'arrière)

Invité : M. David Leclerc  
Service d'urbanisme de la Ville de Gatineau

PL 56

## **Le Réseau québécois des groupes écologistes dénonce le projet de loi sur le lobbyisme**

Prenez, SVP, trois minutes pour écouter cette petite vidéo, produit par le RQGE. Elle est succincte, claire et se trouve ici [capsule vidéo](#) . Par le fait même, le RQGE dénonce publiquement le projet de loi 56 qui vise à remplacer la loi sur le lobbyisme. Cette sortie est le premier pas dans une série d'actions visant à attirer l'attention sur cette réforme, informer la population et mobiliser les forces vives en vue de la consultation parlementaire qui aura lieu en janvier 2016 et l'intégration subséquente de la loi.

---

*Dans Le Devoir*

### **Ces philanthropes qui luttent contre la pauvreté**

Plusieurs l'ont sans doute lu, mais voici un excellent article sur le rôle nouveau des organismes philanthropiques dans la lutte à la pauvreté.

<http://www.ledevoir.com/non-classe/454764/sommet-2015-sur-la-culture-philanthropique-justice-sociale-et-philanthropie-une-relation-tendue>

---

*Soirée de film*

### **Le commerce du sexe**

Le *Commerce du sexe*, un film d'Ève Lamont (ONF/Rapide-Blanc). Avec Internet, le commerce du sexe s'est développé à l'échelle planétaire jusqu'à devenir aujourd'hui une véritable industrie. [Le commerce du sexe](#) version intégrale sera présenté en présence de la réalisatrice, suivie d'une discussion avec la participation du COCES (Collectif de l'Outaouais contre l'exploitation sexuelle), dans le cadre des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes.

**Mercredi 25 novembre**  
**à 19h30** à la **Salle Jean-Després**  
25, rue Laurier (secteur de Hull).  
Admission générale : Gratuit.

# **Ceci n'est pas le Petit lundi!**

L'édition du 16 novembre

**URGENCE  
LOGEMENT SOCIAL  
ITINÉRANCE**

**MANIFESTATION À OTTAWA**

**VENDREDI 20 NOVEMBRE PROCHAIN**

D'ici la fin de l'année 2015, 25 000 logements sociaux perdront leurs subventions à long terme, dont 5200 au Québec. Les ménages touchés se retrouveront alors à payer beaucoup plus cher pour se loger, au détriment de leur santé, de leur alimentation et de leurs autres besoins essentiels. Déjà, au Canada 4 ménages locataires sur 10 paient trop cher pour se loger, soit plus de 30% de leur revenu.

Justin Trudeau et le Parti libéral du Canada se sont engagés, durant la campagne électorale, à prolonger les ententes de subventions à long terme. Il faut le faire dès maintenant, on ne peut pas se permettre d'attendre! Pour lutter contre l'itinérance, le gouvernement doit également s'engager rapidement à augmenter les investissements dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) tout en y favorisant la diversité des interventions. Nous avons besoin d'un plan d'infrastructures sociales qui mise sur la lutte à la pauvreté et qui permet de bâtir des solutions pour les années à venir. Au moins 2 milliards \$ par année sont nécessaires pour financer la construction de nouveaux logements sociaux, partout au Canada et, entre autres dans les communautés des Premières nations et sur le territoire inuit du Nunavik, où le manque est criant.

Le 20 novembre, Manifestation du FRAPRU et du Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec à Ottawa et action au Bureau du Premier Ministre, Justin Trudeau.

Départ du Parc de la Confédération (Coin Laurier et Elgin) 20 novembre 2015, à 13h

**Pour les participant(e)s de l'Outaouais  
Transport par autobus disponible**

Pour les participant(e)s de l'Outaouais, deux autobus seront disponibles. Un autobus partira de Kogaluk et l'autre de l'immeuble de Mon Chez Nous situé au 18, rue Hamel dans le secteur de Gatineau. Ces autobus vont se rendre au Centre Père Arthur Guertin pour 12h. De là, les participant(e)s pourront dîner avec ceux et celles des autres régions du Québec avant d'aller manifester à Ottawa. Ces deux autobus pourront faire des arrêts là où les participant(e)s le souhaiteront. Pour ce faire, il s'agit de communiquer avec Josyane de Logemen'occupe AVANT LE MARDI 17 NOVEMBRE PROCHAIN. Le numéro de téléphone est le 819-246-6644 poste 0.